



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 57602

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la hausse du sentiment d'insécurité de nos concitoyens. De plus en plus, les élus, au premier rang desquels les maires, constatent l'augmentation de la criminalité et de la délinquance en milieu urbain et de plus en plus en milieu rural. La Haute-Savoie et le bassin d'Annecy n'échappent pas à cette tendance où les vols à main armée, les vols avec violence, les vols de véhicules et les dégradations se multiplient. De plus en plus, les populations des communes concernées par ces actes délictueux s'inquiètent et constatent les difficultés avec lesquelles les forces de l'ordre tentent de s'opposer à cette situation. Dans certains cas, c'est un sentiment de résignation qui est partagé par la population, mais également parfois par certains éléments de la police de l'Etat. De fait, les élus enregistrent de plus en plus de plaintes concernant l'attitude des pouvoirs publics devant la quasi-impunité dont semblent, à leurs yeux, bénéficier bon nombre de délinquants, notamment les récidivistes. Certains maires en viennent à redouter des réflexes d'autodéfense ou des réactions violentes de la population pour laquelle l'Etat ne leur paraît plus assurer assez l'une de ses fonctions régaliennes : la sécurité des biens et des personnes, qui de surcroît est un droit inscrit dans la Constitution. Il lui demande son sentiment face à ce constat et quelles mesures seront prises rapidement pour remédier à cette situation qui paraît s'aggraver au fil des semaines.

Texte de la réponse

L'évolution de la délinquance générale enregistrée par les services de la sécurité publique dans le département de la Haute-Savoie au cours de l'année 2000 relève une diminution du total des faits constatés de 1,47 % par rapport à l'année précédente (soit 16462 faits en 2000 contre 16707 en 1999). La délinquance de voie publique du département connaît quant à elle, une forte baisse de 6,66 % du total des faits constatés (soit 9465 faits en 2000 contre 10140 en 1999). La circonscription d'Annecy enregistre, pour sa part, une hausse des faits de délinquance générale de 5,06 (soit 7285 faits en 2000 contre 6934 en 1999), une légère augmentation de 1,42 de la délinquance spécifique de voie publique (soit 4216 faits en 2000 contre 4157 en 1999). Pour ce qui concerne les effectifs de la sécurité publique, la Haute-Savoie comptait, au 1er janvier 2001 un total de 276 fonctionnaires des corps actifs de la police nationale tous grades confondus (soit 10 fonctionnaires de plus qu'au 1er janvier 2000), auxquels s'ajoutent 60 adjoints de sécurité (contre seulement 39 au 1er janvier 2000 et 19 au 1er janvier 1999). De plus, deux contrats locaux de sécurité ont été conclus et signés sur les circonscriptions d'Annemasse et d'Annecy, respectivement en date des 27 mars 1999 et 11 janvier 2001. Cet effort important entrepris en matière d'effectifs va de pair avec l'action répressive déjà conduite par les effectifs de l'unité d'investigations et de recherches d'Annecy, qui ont accru leur activité en ce domaine, comme en témoigne le nombre d'affaires élucidées qui progresse de 5,47 % au cours de l'année 2000 (soit 1156 affaires résolues en 2000 contre 1096 en 1999). Par ailleurs, dans le prolongement de la mise en oeuvre progressive de la police de proximité, afin de lutter encore plus efficacement contre la criminalité et la délinquance, le conseil de sécurité intérieure, qui s'est réuni le 30 janvier 2001 sous la présidence du Premier ministre a résolu de poursuivre et d'amplifier certaines actions notamment afin d'assurer une présence accrue dans les quartiers et les lieux sensibles, de lutter contre tout sentiment d'impunité et d'améliorer la prise en charge des mineurs délinquants.

Pour lutter contre la délinquance des mineurs, a été confirmé que tout acte de délinquance, même de faible gravité, devait faire l'objet d'une réponse des services judiciaires. Il convient de rappeler, à cet égard, que les mesures alternatives aux poursuites telles que la médiation, la réparation, le classement sous condition, ou encore le rappel à la loi, se sont largement développés depuis 1998. Enfin, pour ce qui concerne la prise en charge des mineurs délinquants, des classes-relais supplémentaires seront implantées au cours de la présente année scolaire et un nouveau programme d'ouverture de ces classes est prévu sur la période 2002 à 2004. Par ailleurs, 30 centre de placement immédiat (3CPI) seront ouverts dès février 2001, concernant 300 jeunes. 50 CPI seront ouverts fin 2001. En outre 37 centres éducatifs renforcés (CER) sont opérationnels depuis fin 2000. leur nombre sera porté à 100 à la fin 2001. Ce dispositif complète les mesures que le Gouvernement a déjà prises pour résoudre aux nouveaux phénomènes de violence et au besoin de protection ressenti par nos concitoyens. A cet égard, l'évolution des modes d'intervention et d'organisation des services de police, annoncée lors du conseil des ministres du 19 mai 1999 et confirmée aux assises nationales de la police de proximité du 30 mars 2000, s'inscrivait directement dans ce cadre. L'action de la police nationale est pleinement inspirée du souci de procéder à un travail de terrain en profondeur fondé sur la prévention, la dissuasion et la répression.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57602

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 751

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3284